



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## *Conseil National de la Sécurité Routière*

### *Le Président*

Paris, le 12 mai 2017

Monsieur le Président,

Par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 20 avril 2017, vous venez d'être nommé, sur ma proposition, **Président de la commission des usagers vulnérables**.

Comme je l'avais exposé lors de notre réunion de bureau du 5 avril dernier, j'ai souhaité que les quatre présidents de commission puissent disposer d'une lettre de mission.

Il est en effet primordial, pour l'organisation de vos travaux et pour la bonne marche du Conseil national de la sécurité routière, que vous ayez une connaissance précise des axes prioritaires et des thématiques que je souhaite voir traiter dans le cadre du mandat qui s'ouvre pour les trois années à venir.

En étroite concertation avec chacun d'entre vous, j'ai validé le contenu de ces lettres de mission et vous avez eu l'occasion de les présenter lors de la séance plénière du 21 avril dernier.

Aussi, j'ai le plaisir de vous adresser officiellement votre lettre de mission dont les objectifs sont détaillés dans l'annexe jointe à la présente.

Sur la base de cette lettre, je vous demande de bien vouloir vous attacher à définir des mesures précises et concrètes qui puissent déboucher sur des projets de recommandation.

Vous identifierez notamment les sujets devant faire l'objet des toutes premières recommandations dont nous pourrions débattre à l'occasion de la prochaine séance plénière du CNSR qui pourrait se tenir à l'automne 2017.

Monsieur Patrick JACQUOT  
Président de la commission des usagers vulnérables  
Président d'Attitude Prévention  
Parc Euromédecine - 1056 rue de la Croix Verte  
34294 MONTPELLIER Cedex 5

Dans le cadre de vos travaux, vous veillerez à évaluer l'impact des dispositions présentées, en vous attachant à proposer des mesures permettant d'en évaluer l'efficacité.

Vous vous appuyerez chaque fois que de besoin sur le Comité des experts dans la conduite de vos travaux.

Enfin, si certains projets de recommandations l'exigent, ils pourront être traités en transversalité avec une autre commission, après que nous en ayons validé le principe en réunion de bureau.

Je vous remercie de votre mobilisation et de votre engagement pour tenir ces objectifs, qui je n'en doute pas permettront d'améliorer les performances de la sécurité routière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pièce jointe : 1 annexe

**Le Président du Conseil national  
de la sécurité routière**

**Yves GOASDOUE**

## **CONSEIL NATIONAL DE LA SECURITE ROUTIERE CNSR 2017-2020**

### **Contenu de la lettre de mission pour le Président de la commission « Usagers Vulnérables »**

La notion d'usagers vulnérables doit s'entendre au sens large et recouvre tous les usagers de la route qui fréquentent l'espace public et qui n'ont pas la qualité de conducteurs ou de passagers de véhicules à 4 roues motorisées (soit tous ceux qui ne sont pas dotés d'une solide carrosserie pour diminuer l'effet de choc avec un autre véhicule ou un élément de l'environnement).

Entrent ainsi dans la catégorie des usagers vulnérables : les piétons, les cyclistes, les utilisateurs d'engins de déplacement personnel EDP (trottinette, roller...), les conducteurs et passagers de véhicules 2 et 3 roues motorisés (2 et 3 RM). Dans ce champ la commission s'attachera notamment aux enfants et adolescents de moins de 18 ans ; elle traitera également des questions de sécurité propres aux transports en commun qui leur sont réservés.

La commission devra prioritairement centrer ses travaux sur les thèmes suivants :

#### **1° En lien avec le partage de l'espace public :**

- meilleur partage de l'espace public en milieu urbain pour augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes,
- mieux protéger les piétons en traversée de chaussée,
- maîtrise des risques et apprentissage pour les utilisateurs de modes de déplacement actifs (cad non motorisés) et EDP,
- sécurisation des groupes de cyclistes sur les routes bidirectionnelles,

## **2° En lien avec la détectabilité et les équipements de protection :**

- évolutions technologiques à développer sur les cycles pour mieux garantir la sécurité,
- améliorer la détectabilité des cyclistes (renforcer leur signalisation, leur équipement),
- mieux protéger les piétons la nuit (hors et en agglomération),
- actions ciblées sur les deux roues motorisés pour renforcer l'usage d'équipements de protection.

## **3° En lien avec les transports d'enfants,**

- inventorier les voies et moyens pour améliorer les conditions de sécurité des transports en commun d'enfants, tant dans les véhicules, qu'à leurs points d'arrêt ou dans leur organisation.